

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG

COMMUNE DE MERKWILLER-PECHELBRONN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 1 OCTOBRE 2019 A 19H30

A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du P.V. du 16.07 2019
- 2) Avenants/marchés - mise en accessibilité maison communale
- 3) Convention avec Syndicat d'Initiative et Office de Tourisme

OBJET : Approbation du P.V. du 16 juillet 2019

Le Conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 16 juillet 2019

OBJET : Mise en accessibilité maison communale – lot N°7 - plâtrerie – faux plafonds

Le Conseil Municipal,

Vu l'acte d'engagement signé avec Sarl HEINRICH SCHMID de Haguenau pour les travaux de plâtrerie et faux-plafonds

Lot 07 dans le cadre du marché « mise en accessibilité PMR de la salle communale,

Vu les différents travaux supplémentaires prévus,

DECIDE, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°1 présenté par l'Entreprise, s'élevant à 562.- HT € soit 2,68 % en plus.

Le marché passera de 25.140,32 € à 25.814,72 € ;

Les crédits sont suffisants au budget en cours.

OBJET : Mise en accessibilité maison communale – lot N°8 – menuiserie intérieure

Le Conseil Municipal,

Vu l'acte d'engagement signé avec la Menuiserie ROHMER de Durrenbach – lot N°8 dans le cadre du marché « mise en accessibilité PMR de la salle communale,

Vu les différents travaux réalisés et selon adaptation du chantier,

DECIDE, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°1 présenté par l'Entreprise, s'élevant à 1.179 .- HT € soit 9,48 % en plus.

Le marché passera de 14.917,02 € TTC à 16.331,82 € TTC

Les crédits sont suffisants au budget en cours.

OBJET : Mise en accessibilité maison communale – lot N°7 - plâtrerie – faux plafonds

Le Conseil Municipal,

Vu l'acte d'engagement signé avec Sarl HEINRICH SCHMID de Haguenau pour les travaux de plâtrerie et faux-plafonds

Lot 07 dans le cadre du marché « mise en accessibilité PMR de la salle communale,

Vu les différents travaux non réalisés et selon adaptation du chantier,

DECIDE, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°2 présenté par l'Entreprise, s'élevant à – 2.166,16 .- HT € soit – 10 ,07 % en moins.

Le marché passera de 25.140,32 € TTC à 23.215,33 € TTC

Les crédits sont suffisants au budget en cours.

OBJET : Approbation convention tripartite avec le Syndicat d'Initiative et l'Office de Tourisme

Le Conseil Municipal,

Sur demande du Président de l'Office de Tourisme Intercommunal Sauer-Pechelbronn

proposant de signer une convention tripartite avec le Syndicat d'Initiative du Pays de Pechelbronn (SIPP) et l'Office de Tourisme Intercommunal Sauer-Pechelbronn (OTI) ayant pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du point d'information touristique de Merkwiller-Pechelbronn,

Vu que le Personnel de l'Agence Postale Communale de Merkwiller-Pechelbronn accueille les visiteurs en ses locaux sans contrepartie financière,

autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités avec les dits partenaires avec pour effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction selon l'article 4 de la convention.